



# Le Saint-Siège

---

## *DISCOURS DU PAPE FRANÇOIS À L'UNION CHRÉTIENNE DES ENTREPRENEURS DIRIGEANTS (UCID)*

*Salle Paul VI  
Samedi 31 octobre 2015*

---

### **[Multimédia]**

*Chers frères et sœurs, bonjour !*

Je vous souhaite cordialement à tous la bienvenue, et je remercie le cardinal De Giorgi et le président national d'avoir introduit cette rencontre.

L'*Union chrétienne des entrepreneurs dirigeants* réunit les entrepreneurs catholiques qui se proposent d'être les artisans du développement pour le bien commun. Pour ce faire, vous accordez une grande importance à la formation chrétienne, mise en œuvre surtout par le biais de l'approfondissement du Magistère social de l'Église. Cet engagement formatif est le fondement de l'action aussi bien personnelle, dans la façon de vivre sa profession, qu'associée, dans l'apostolat d'environnement. Je vous exhorte par conséquent à poursuivre avec enthousiasme vos activités de formation, pour faire office de ferment et de stimulation, par la parole et l'exemple, dans le monde de l'entreprise.

En tant qu'association ecclésiale, reconnue par les évêques, vous êtes appelés à vivre la fidélité aux règles évangéliques et à la doctrine sociale de l'Église en famille, au travail et dans la société. Ce témoignage est très important. C'est pourquoi je vous encourage à vivre votre vocation entrepreneuriale dans l'esprit propre de la missionnarité laïque. Le travail de l'entrepreneur en effet « est un travail noble, il doit se laisser toujours interroger par un sens plus large de la vie ; ceci lui permet de servir vraiment le bien commun, par ses efforts de multiplier et rendre plus accessibles à tous les biens de ce monde » (Exhortation apostolique *[Evangelii gaudium, n. 203](#)*).

L'entreprise et le bureau de direction des entreprises peuvent devenir des lieux de sanctification,

par le biais de l'engagement à bâtir des relations fraternelles, en favorisant la coresponsabilité et la collaboration dans l'intérêt commun. Il est décisif d'accorder une attention spéciale à la qualité des conditions de travail des employés, qui sont la ressource la plus précieuse d'une entreprise; en particulier pour favoriser l'harmonisation entre travail et famille. Je pense de façon particulière aux travailleurs : le défi est de protéger à la fois leur droit à un travail pleinement reconnu et leur vocation à la maternité et à la présence en famille. Combien de fois, combien de fois avons-nous entendu dire qu'une femme est allée voir son chef en disant : « Je dois vous dire que je suis enceinte » - « Dès la fin du mois, tu ne travailles plus ». La femme doit être protégée, aidée dans ce double emploi : le droit de travailler et le droit de la maternité. La responsabilité des entreprises pour la défense et la préservation de la création et pour réaliser un « progrès, plus sain, plus humain, plus social et plus intégral » est également honorable (Lettre encyclique *Laudato si'*, n. 112).

Cet appel à être missionnaires de la dimension sociale de l'Évangile dans le monde difficile et complexe du travail, de l'économie et de l'entreprise, comporte aussi une ouverture et une proximité évangélique aux différentes situations de pauvreté et de fragilité. Il s'agit, là aussi, d'un comportement, d'un style avec lequel mener à bien les programmes de promotion et d'assistance, en faisant croître les œuvres concrètes, nombreuses et salutaires, de partage et de solidarité que vous soutenez dans diverses parties d'Italie. Cela sera aussi un moyen particulier pour vous de mettre en pratique la grâce du jubilé de la miséricorde. Certains d'entre vous pourront me dire : « Ah, mon père, pratiquer la miséricorde... nous faisons un peu de bienfaisance... ». Il ne suffit pas de faire de l'assistance, il ne suffit pas de faire un peu de bienfaisance, cela ne suffit pas, cela est peut-être le premier pas. Il est nécessaire d'orienter l'activité économique dans le sens évangélique, c'est-à-dire au service de la personne et du bien commun. Dans cette perspective, vous êtes appelés à coopérer pour faire grandir un esprit entrepreneurial de subsidiarité pour affronter ensemble les défis éthiques et de marché, le premier des défis étant de créer de bonnes opportunités de travail. Pensez aux jeunes, je crois que 40 pour cent des jeunes d'ici sont sans travail aujourd'hui. Dans un autre pays voisin, 47 pour cent ; dans un autre pays voisin, plus de 50. Pensez aux jeunes, mais soyez créatifs en élaborant des opportunités qui aillent de l'avant et qui donnent du travail, car ceux qui n'ont pas de travail non seulement ne rapportent pas de pain à la maison mais perdent leur dignité ! Et les initiatives de confrontation et d'étude, que vous réalisez sur le territoire, contribuent également à tracer cette voie.

L'entreprise est un bien d'intérêt commun. Pour autant que celle-ci soit un bien de propriété et à gestion privée, pour le simple fait qu'elle poursuit des objectifs d'importance et d'intérêt généraux, parmi lesquels le développement économique, l'innovation et l'emploi par exemple, elle devrait être protégée en tant que bien en soi. Les institutions sont appelées en premier lieu à cette œuvre de protection, de même que les entrepreneurs, les économistes, les agences financières et bancaires et tous les sujets impliqués ne doivent pas manquer d'agir avec compétence, honnêteté et sens de la responsabilité. L'économie et l'entreprise ont besoin de l'éthique pour leur bon fonctionnement; pas de n'importe quelle éthique, mais d'une éthique qui mette au centre la

personne et la communauté. Je vous renouvelle aujourd'hui le mandat de vous engager ensemble à cette fin ; et vous porterez des fruits dans la mesure où l'Évangile sera vivant et présent dans vos cœurs, dans votre esprit et dans vos actions.

Je vous confie, ainsi que votre travail, vos familles et vos employés, à la protection de saint Joseph travailleur, le grand saint Joseph. J'invoque sur chacun de vous la Bénédiction du Seigneur. Et je vous demande s'il vous plaît de prier pour moi : je vous donne aussi ce travail !